



BNP PARIBAS
FORTIS

La banque et l'assurance d'un monde qui change

Emprunt obligataire



7 ans (sauf remboursement anticipé)



Droit au remboursement à 100% de la valeur nominale, à l'échéance



Coupon annuel de 3,060% (brut)
Rendement actuariel de 2,762% avant précompte mobilier



Exposition à divers risques (voir pages 2 et 3)



Profil conservateur à dynamique



Coupons soumis au précompte mobilier

Vandemoortele NV (l' "Émetteur"), holding opérationnel du groupe Vandemoortele, un groupe industriel leader actif dans le secteur européen de la production et de la distribution de produits alimentaires de haute qualité, émet des nouvelles obligations en euro (les "Obligations").

Ces Obligations sont des instruments de dette. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'Émetteur qui s'engage à verser annuellement un coupon et à rembourser le capital investi (hors frais) à l'échéance. En cas de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur, vous risquez cependant de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas retrouver le montant investi à l'échéance.

Ces obligations sont destinées aux investisseurs à même d'en évaluer, au regard de leurs connaissances, expérience et situation financières, le potentiel et les risques, notamment via une familiarisation avec les taux d'intérêt et les durées.

Principales caractéristiques

- ✓ Durée de 7 ans (sous réserve de remboursement anticipé).
- ✓ Coupon annuel de 3,060% (brut).
- ✓ Sur base du prix d'émission de 101,875%, le rendement actuariel brut est de 2,762% avant déduction du précompte mobilier. Le rendement actuariel après déduction du précompte mobilier de 25% est de 2,005% pour les personnes physiques en Belgique et ne tient pas compte d'autres frais éventuels comme ceux liés à la conservation des titres en compte-titres et/ou de tout autre régime fiscal éventuellement applicable.
- ✓ Les principaux risques liés à ces Obligations sont décrits en pages 2 et 3.

Profil de Vandemoortele NV

Vandemoortele NV est la société holding d'un groupe intégré, basé en Belgique, acteur important du secteur européen de la production et de la distribution de produits alimentaires de haute qualité ("Vandemoortele"). Vandemoortele se concentre sur deux activités: Produits de Boulangerie (produits de boulangerie surgelés) et Lipides (margarines et huiles).

Dans les produits de boulangerie, Vandemoortele est un leader de marché, avec une vaste gamme de pains, de viennoiseries, d'encas sucrés, de pâtisseries et de produits copieux pour des utilisateurs professionnels dans les canaux de la boulangerie et des services de restauration, ainsi que pour les détaillants, qui apprécient les produits Vandemoortele pour leur qualité et leur facilité d'utilisation.

Dans le domaine des matières grasses, Vandemoortele est également un acteur leader en Europe, qui offre aux utilisateurs professionnels un large éventail de produits combinant facilité de traitement, goût et arômes. Aux distributeurs, il offre un large assortiment de marques propres en margarines et en matières grasses pour la friture. En outre, Vandemoortele dispose, au Benelux, de nombreuses marques fortes d'huiles, de margarines et de sauces, telles que Vandemoortele®, Vitelma®, Diamant® et Gouda's Glorie®.

En 2014, Vandemoortele a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 1,3 milliard d'euros. Le groupe, dont le siège social est situé à Gand en Belgique, est présent dans 12 pays européens et emploie quelque 5000 personnes. En mars 2015, Vandemoortele a racheté la société LAG (Lanterna-Agritech), un leader du marché du pain et de la focaccia surgelés en Italie.

(Source: Vandemoortele NV)



Aperçu des chiffres clés de Vandemoortele NV

Vous trouverez ci-dessous les chiffres clés consolidés (en millions EUR) du groupe Vandemoortele.

	2013	2014	Différence
Chiffre d'affaires	1.277	1.269	-0.7%
Lipides	584	556	-5%
Produits de Boulangerie	689	709	3%
REBITDA	90	110	22%
REBIT	45	66	47%
Bilan total	880	929	5,6%
Bénéfice de l'exercice avant impôts	17	44	159%
Bénéfice (après imposition)	10	32	220%
Fonds propres	338	354	5%
Dette nette financière Senior	69	58	-16%

EBIT = résultat d'exploitation (= résultat avant impôts, résultat financier net, part du résultat provenant des entités et constituée selon la méthode de mise en équivalence).
REBIT = EBIT avant éléments exceptionnels non-récurrents (coûts opérationnels et transactions avec effet exceptionnel, unique comme les programmes de restructuration, les dépréciations exceptionnelles,...).
EBITDA = EBIT + amortissements et dépréciations exceptionnelles.
REBITDA = EBITDA avant éléments exceptionnels non-récurrents.

Source: Vandemoortele NV

Utilisation des revenus de l'offre

Le produit net de l'Offre sera principalement affecté au remboursement anticipé du montant restant dû en vertu du *Revolving Facility* (utilisé en vue de financer l'acquisition de LAG et d'autres objectifs généraux liés à la société). À la date de ce Prospectus, le montant restant dû en vertu du *Revolving Facility* s'élevait à 95.000.000 EUR.

Avec cette offre, l'Émetteur vise à réduire sa dépendance vis-à-vis du financement bancaire en atteignant un équilibre global optimal entre le financement bancaire existant de l'Émetteur et un financement par les marchés de la dette, ainsi qu'à prolonger l'échéance de ses financements.



Documentation

Le Prospectus, rédigé en anglais et daté du 19 mai 2015, a été approuvé par l'Autorité des Services et des Marchés financiers (FSMA), le 19 mai 2015. Il en existe également une traduction en néerlandais et un résumé en français. Ces documents sont gratuitement à disposition dans toute agence BNP Paribas Fortis ou sur simple appel au 02 433 41 31 ainsi que sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions et sur le site de l'Émetteur (www.vandemoortele.com).



Principaux risques de cette émission

Ces obligations sont soumises aux risques liés à l'Émetteur, ainsi qu'aux risques spécifiques aux obligations tels que le risque de volatilité, le risque de liquidité, etc.

Avant toute souscription, l'investisseur potentiel est invité à prendre connaissance de tous les risques mentionnés dans le Prospectus (en pages 20 à 39) et dans son résumé (en pages 6 à 8). Ces facteurs de risque sont particulièrement pertinents pour une émission présentant une longue maturité de 7 ans.

Risques propres à l'Émetteur

L'Émetteur estime que les facteurs décrits ci-dessous représentent les principaux risques, tous susceptibles d'affecter sa condition commerciale ou financière, et par conséquent sa capacité à honorer ses engagements relatifs aux Obligations. L'incapacité de l'Émetteur à payer une somme liée aux Obligations peut survenir pour d'autres raisons qui, sur base des informations actuellement disponibles à l'Émetteur, peuvent ne pas être considérées comme des risques significatifs ou qu'il ne peut être capable dans la situation présente d'anticiper. L'ordre dans lequel ces facteurs de risques sont repris ne constitue pas une indication de leur probabilité de se matérialiser, ni de l'étendue de leurs conséquences. Ces facteurs incluent, entre autres, les risques suivants :

- Les activités de l'Émetteur sont exposées au risque de diminution des dépenses des consommateurs dans le contexte de tendances économiques globales sur les principaux marchés géographiques de l'Émetteur. Par conséquent, les activités de l'Émetteur peuvent être confrontées à une diminution de la demande pour ses produits.

- Les activités de l'Émetteur sont dépendantes des matières premières et des services et ses résultats peuvent donc être affectés par la volatilité des prix et la disponibilité de ces ressources.
- Les marchés principaux de l'Émetteur sont très concurrentiels, ce qui expose l'Émetteur au risque de la perte d'un client important et à une pression sur ses marges bénéficiaires. Parce que les activités de l'Émetteur sont dépendantes des consommateurs, elles dépendent de la capacité de l'Émetteur à anticiper les goûts des consommateurs et à offrir des produits qui satisfont à leurs préférences. Il n'est pas toujours possible de prédire les réactions des concurrents aux demandes changeantes ni dans quelle mesure ils adapteront leur portefeuille de produits.
- En tant qu'entreprise dans le secteur alimentaire, l'Émetteur peut être affecté par les risques liés à la sécurité alimentaire et à la contamination des aliments, ainsi que par les règles de sécurité alimentaire ou liées à la santé.
- Le *branding* de l'Émetteur dépend de droits de propriété intellectuelle et est donc exposé à des risques liés à la protection effective de ces droits.
- En tant que société holding, la capacité de l'Émetteur à rembourser les Obligations dépend de la capacité de ses filiales opérationnelles à générer et faire remonter des flux de trésorerie.
- Dans le cours normal de ses activités, l'Émetteur est exposé aux risques de liquidité, de taux de change, de taux d'intérêt et au risque de défaut de ses contreparties.
- Les hypothèses relatives aux coûts futurs, au retour sur investissement, aux taux d'intérêt et autres hypothèses actuarielles ont un impact significatif sur les besoins de financement du Groupe pour ses plans de pension. Par conséquent, les besoins de financement du Groupe relatifs à ces plans de pension peuvent changer et des contributions supplémentaires pourraient être nécessaires dans le futur.

Risques propres aux obligations

L'Émetteur estime que les facteurs décrits ci-dessous représentent les principaux risques relatifs aux Obligations qui sont significatifs en vue d'apprécier les risques liés aux Obligations. L'ordre dans lequel ces facteurs de risques sont repris ne constitue pas une indication de leur probabilité de se matérialiser, ni de l'étendue de leurs conséquences.

Ces facteurs incluent, entre autres, les risques suivants :

- L'Émetteur peut ne pas avoir la capacité de rembourser les Obligations. En outre, l'Émetteur peut contracter des dettes supplémentaires.
- Les Obligations sont des obligations de l'Émetteur sans sûreté ni garantie, et sont en particulier subordonnées aux créanciers des filiales bénéficiant de garanties. En cas de liquidation, de dissolution, de réorganisation, de faillite ou de procédure similaire affectant l'Émetteur, les détenteurs d'une créance qui bénéficient de garanties de la part des membres du Groupe (c.-à-d. l'Émetteur et ses filiales) peuvent obtenir le paiement de celle-ci en exerçant les garanties données par les membres du Groupe, alors que ce droit n'existera pas pour les Obligataires.
- Les Obligations ne bénéficient pas de la subordination des créances accordées par un créancier de l'Émetteur. En cas d'insolvabilité ou de dissolution ou de liquidation de l'Émetteur, le créancier subordonné de l'Émetteur (GIMV), les créanciers seniors (parmi lesquels les Managers) et les Obligataires se partageront au pro rata de leurs obligations respectives existantes le produit des procédures d'exécution forcées (le cas échéant) en tant que créanciers non-privilegiés. Cependant, lors de tels événements, et s'il y a un manque à gagner pour les créanciers seniors, le créancier subordonné de l'Émetteur au titre de la facilité subordonnée (GIMV) est contractuellement tenu de remettre sa part de revenus reçue aux créanciers seniors uniquement (ou le liquidateur réallouera en conséquence la quote-part du bénéfice du créancier subordonné au titre de la facilité subordonnée aux créanciers seniors) et non à d'autres créanciers (y compris les Obligataires).
- Il n'y a pas de garantie quant à l'existence d'un marché actif pour les Obligations. Dans l'hypothèse où un tel marché se développerait, il n'existe aucune garantie quant à sa liquidité. Par conséquent, il est possible que les investisseurs ne puissent pas vendre facilement leurs Obligations ou à des prix qui leur fourniraient un rendement comparable à d'autres investissements qui bénéficient d'un marché secondaire développé. En outre, la valeur de marché des Obligations peut être affectée par la solvabilité de l'Émetteur et par un nombre de facteurs supplémentaires. L'Émetteur et les Obligations ne jouissent pas d'une notation de crédit et l'Émetteur n'a actuellement pas l'intention de demander une notation de crédit pour lui-même ou les Obligations. Ceci peut compliquer la détermination du prix des Obligations.
- Les Obligations peuvent être remboursées avant l'échéance en cas de défaut de l'Émetteur ou en cas de changement de contrôle. Dans une telle hypothèse, l'investisseur peut se trouver dans l'impossibilité de réinvestir le montant remboursé (le cas échéant) contre un rendement comparable à celui des Obligations.

Risque de conflits d'intérêts

L'Émetteur, l'Agent Payeur et les Managers ont déjà conclu, et restent libres de conclure, des transactions qui ont ou pourraient avoir des conséquences défavorables pour les intérêts des Obligataires. Plus particulièrement, l'Émetteur a contracté en *revolving loan* d'un montant de 200.000.000 EUR, auprès des Managers, dont BNP Paribas Fortis. L'Émetteur a également conclu des contrats de crédit bilatéraux avec certains Managers. Les créanciers au titre des prêts et crédits susmentionnés bénéficient de certaines garanties, sûretés et privilèges dont ne bénéficient pas les Obligataires. En outre, le produit tiré des Obligations sera affecté au remboursement partiel ou total du *revolving loan* susmentionné. **De ce fait, l'exposition au risque de l'Émetteur est réduite dans le chef des Managers et est transférée vers les Obligataires.**

Les Obligataires sont également informés les Managers et l'Agent, en leur capacité de créancier de l'Émetteur ou d'une entité liée à celui-ci (ou à tout autre titre), n'assument aucune obligation en vue de protéger les intérêts des Obligataires.



Pour quel investisseur ?

Cet instrument financier s'adresse plus particulièrement à des investisseurs présentant un **profil de risque conservateur à dynamique**. Nous vous recommandons de n'investir dans ce produit que si vous avez une bonne compréhension de ses caractéristiques et notamment si vous comprenez quels risques y sont liés. BNP Paribas Fortis devra établir si vous disposez des connaissances et de l'expérience suffisantes de ce produit. Dans le cas où celui-ci ne serait pas approprié pour vous, la banque doit vous en avertir.

Si la banque vous recommande un produit dans le cadre d'un conseil en investissement, elle devra évaluer si ce produit est adéquat en tenant compte de vos connaissances et expérience de ce produit, de vos objectifs d'investissement et de votre situation financière.

Vous trouverez plus d'informations sur les différents profils de risque sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Profil d'investisseur.

Avant de prendre une décision d'investissement de sa propre initiative, il est recommandé à tout investisseur de prendre connaissance du contenu du Prospectus et plus particulièrement de la section "Facteurs de risque" ainsi que de notre "Brochure d'information - Instruments financiers". disponible dans toute agence BNP Paribas Fortis et sur notre site www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Infos utiles.



Souscription

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une **offre au public en Belgique**. Les restrictions de vente applicables à l'émission de ces obligations sont reprises dans le Prospectus.

Le montant de l'émission est fixé à un minimum de 75 millions EUR et un maximum de 100 millions EUR.

La période de souscription court du **22 mai (9h) au 2 juin 2015 (16h) inclus**.

Une clôture anticipée est possible mais ne pourra survenir au plus tôt qu'à la fin du 1^{er} jour de la période de souscription, à savoir le 22 mai 2015¹ (voir ci-dessous).

Allocation

BNP Paribas Fortis a été chargé par l'Émetteur du placement de ces Obligations, à concurrence d'un montant nominal maximum de 20 millions EUR. Dès que le montant qui lui est alloué aura été placé, mais au plus tôt à la fin du premier jour de souscription, à savoir le 22 mai 2015¹, BNP Paribas Fortis aura la possibilité d'arrêter l'enregistrement des souscriptions, via un avis de fin de vente publié sur son site internet www.bnpparibasfortis.be/emissions. Ce même avis sera publié sur le site internet de l'Émetteur (www.vandemoortele.com), lequel site reprendra la liste des institutions qui peuvent encore accepter des souscriptions. Une clôture anticipée de la période de souscription ne peut intervenir que quand toutes les institutions chargées du placement de ces Obligations auront placé le montant qui leur a été attribué.

En cas de sursouscription à son niveau, BNP Paribas Fortis répartira les titres entre les souscriptions recueillies, en appliquant le principe de réduction proportionnelle, afin de servir le maximum d'investisseurs. Un ordre introduit pourra être réduit (par multiple de 1.000 EUR et avec, dans la mesure du possible, un montant nominal de minimum de 1.000 EUR correspondant à la coupure des Obligations). L'investisseur potentiel est invité à lire la procédure d'allocation reprise dans le Prospectus.

¹ Il est à noter que certaines agences ferment à 16h00. Une souscription reste néanmoins possible par PC banking jusque 17h30.

Pour en savoir plus ou pour souscrire:

-  dans toute **agence BNP Paribas Fortis**
-  auprès de **Easy banking centre au n° 02 433 41 31**
-  via **PC banking** sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

Principales caractéristiques de cette émission



Description

Émetteur: Vandemoortele NV.

Titres:

- Valeur nominale: 1.000 EUR.
 - Montant de l'émission: minimum 75 millions EUR et maximum 100 millions EUR.
 - Vous trouverez plus d'informations sur le montant de l'émission dans le Prospectus, au chapitre "The Bond Offering", sous le titre "Aggregate Nominal Amount".
 - Code ISIN: BE0002227933.
 - Titres dématérialisés, non subordonnés, non garantis, soumis au droit belge et uniquement livrables en compte-titres auprès d'une institution financière.
 - Cotation: la négociation de ces Obligations a été demandée sur le marché réglementé Euronext Brussels. Le marché secondaire sera probablement limité et peu liquide. Comme expliqué dans la section "Principaux risques de cette émission" en pages 2 et 3, il n'y a aucune garantie qu'un marché actif permettant la négociation des Obligations sera développé.
- BNP Paribas Fortis ne rachètera pas systématiquement les Obligations sur le marché secondaire.

Agent payeur et domiciliation: KBC Bank.

Joint Lead Managers: KBC Bank et Belgius Banque.

Co-Lead Managers: BNP Paribas Fortis, ING Banque, Coöperatieve Centrale Raiffeisen-Boerenleenbank (Rabobank) et Banque Degroof.

Notation: ni l'Émetteur ni les Obligations ne disposent d'une notation (rating) et l'Émetteur n'a pas l'intention d'en demander une ultérieurement pour lui-même et/ou pour les Obligations.



Risque

Les principaux risques que présentent ces Obligations sont décrits en pages 2 et 3.

L'investisseur est invité à lire attentivement l'ensemble des facteurs de risque mentionnés dans le Prospectus et, plus particulièrement les risques liés à l'Émetteur et à ses activités spécifiques.



Durée

Date d'émission et de paiement: 10 juin 2015.

Prix d'émission: 101,875% de la valeur nominale (incluant une commission de 1,875% à charge de l'investisseur particulier).

Echéance: 10 juin 2022, soit une durée de 7 ans, sauf en cas de remboursement anticipé tel que décrit ci-dessous.

Prix de remboursement: droit au remboursement à 100% de la valeur nominale à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur.

Remboursement anticipé au gré des Obligataires à 100% de la valeur nominale majorés des intérêts courus et non encore payés

• **Changement de Contrôle tel que défini dans le Prospectus.**

Les Obligataires ont le droit d'exiger le remboursement anticipé de leurs Obligations lorsque

- (i) un Changement de Contrôle survient au moment où l'Émetteur ne bénéficie pas d'une note de solvabilité (rating), ou lorsque
- (ii) un Changement de Contrôle se produit au moment où l'Émetteur est noté et qu'endéans un certain délai, le Changement de Contrôle engendre une diminution de la note de solvabilité.

Un Changement de Contrôle se produit lorsqu'une personne, non affiliée à Safinco NV (l' "Actionnaire de Référence") ou un groupe de personnes agissant de concert et qui ne sont pas liées à l'Actionnaire de Référence, acquiert ou détient

- (a) plus de 50% des droits de vote dans l'Émetteur ;
- (b) le droit de nommer, conformément aux statuts de l'Émetteur ou d'autres accords connus de l'Émetteur, la majorité des administrateurs de l'Émetteur,
- (c) un certain nombre de droits de vote, même si ce nombre est inférieur à 50% des droits de vote en circulation de l'Émetteur, si une telle acquisition ou possession a conduit à une offre publique obligatoire sur toutes les actions en circulation de l'Émetteur.

• **Défaut de l'Émetteur**

Les Obligataires peuvent demander le remboursement anticipé de leurs Obligations en cas de défaut de l'Émetteur, via une demande écrite adressée à l'Émetteur, avec copie adressée à l'agent payeur, KBC Bank.

Sous le titre "Redemption and Purchase" (pages 46 et suivantes).



Rendement

- L'investisseur aura droit chaque année à un coupon de 3,060% (brut).
- Les intérêts sont payables annuellement à terme échu le 10 juin, et pour la première fois le 10 juin 2016.
- Calculé sur base du prix d'émission de 101,875%, le rendement actuariel (avant précompte mobilier) s'élève à 2,762%, soit un rendement actuariel net pour les personnes physiques établies en Belgique de 2,005% (après déduction du précompte mobilier de 25%). Ce rendement net fiscal ne tient pas compte d'autres frais éventuels comme ceux liés à la conservation des titres en compte-titres et/ou de tout autre régime fiscal éventuellement applicable.



Frais

Commission de vente et de placement de 1,875% comprise dans le prix d'émission, à charge de l'investisseur particulier.

Service financier: gratuit chez BNP Paribas Fortis en Belgique.

Conservation en Compte-titres BNP Paribas Fortis: au tarif en vigueur (voir notre brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible en agence ou sur le site www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Infos utiles).



Fiscalité

Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique

Selon la législation fiscale actuellement en vigueur, les revenus de titres de créances sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 25%. Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

Taxe sur opérations de bourse (TOB)

- Pas de TOB sur le marché primaire (c'est-à-dire lors de la période de souscription).
 - TOB de 0,09% à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (maximum 650 EUR par opération).
- Plus d'informations dans le Prospectus (Au chapitre IX "Taxation").



Documentation

La documentation relative à cette émission est décrite en page 2.

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par BNP Paribas Fortis SA Il ne constitue ni du conseil en investissements ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements. Bien que BNP Paribas Fortis SA ait pris toutes les mesures requises afin de s'assurer de l'exactitude de l'information qui est contenue dans le présent document, ni BNP Paribas Fortis SA ni aucune personne qui lui est liée ne peut être tenue pour responsable de tout préjudice ou frais découlant directement ou indirectement du présent document ou de toute décision d'investissement reposant sur le présent document, sauf si le présent document venait à contenir des informations trompeuses, inexacts ou contradictoires par rapport au Prospectus.